

## ARRÊTÉ Temporaire N° 2022-1263

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES

POLICE MUNICIPALE

Autorisation d'ouverture d'un débit de boisson temporaire

Monsieur le Maire de la commune de SAINT-CYR-SUR-LOIRE,

Vu les articles L 2212-1 et L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L 3335-1 et L 3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu la demande effectuée le **13 septembre 2022**, par Monsieur GALLAND Romain, au nom De la société SAS GRAINES DE TOURAINE à Saint -Cyr-sur-Loire.

### ARRETE

#### ARTICLE PREMIER :

Monsieur Romain GALLAND, Président de la SAS Graines de Touraine est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de **1<sup>ème</sup>** Catégorie et de **3<sup>ème</sup>** Catégorie : **Parking de son magasin sis 61 rue du Mûrier.**

**Le vendredi 30 septembre 2022 de 16 heures 30 à 20 heures 30**

**A l'occasion d'un apéro concert.**

#### ARTICLE DEUXIEME :

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

#### ARTICLE TROISIEME :

Une ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la Responsable du service de la Police Municipale de Saint-Cyr-sur-Loire,
- L'intéressé pour lui servir de titre.

Il sera en outre transcrit sur le registre des arrêtés de la commune.

Fait à SAINT-CYR-SUR-LOIRE, le quatorze septembre deux mille vingt-deux.

Pour le Maire et par délégation,  
Le Cinquième Adjoint délégué  
A la Sécurité Publique,

Fabrice BOIGARD.



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'ORLÉANS dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage, de sa notification et de sa transmission aux services de l'Etat chargés du contrôle de légalité.

Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr> »

#### Hôtel de ville

Parc de la Perraudière – B.P. 139 – 37541 Saint-Cyr-sur-Loire cedex  
02 47 42 80 00 / fax : 02 47 42 80 94 / info@saint-cyr-sur-loire.com  
[www.saint-cyr-sur-loire.com](http://www.saint-cyr-sur-loire.com)

**ACTE ADMINISTRATIF EXÉCUTOIRE LE**

**15 SEP. 2022**

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité, compte tenu de son affichage, de sa publication ou de sa notification, le caractère exécutoire de l'acte.

**Pour le Maire et par délégation,  
Le Cinquième Adjoint délégué  
A la Sécurité Publique,**

**Fabrice BOIGARD.**

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Fabrice BOIGARD', written over a faint rectangular stamp.